Règles de fonctionnement | Cours d'été en ligne 2026

Le Centre de services scolaire des Patriotes collabore avec les centres de services scolaires de la Montérégie et de l'Estrie pour offrir des cours en ligne pour tous leurs élèves des 3e, 4e et 5e secondaire. Les centres de services scolaires participants sont : Des Chênes, Des Grandes Seigneuries, Des Patriotes, Des Sommets, Des Trois-Lacs, Hauts-Cantons, Hautes-Rivières, Marie-Victorin, Région-de-Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy, Val-des-Cerfs et Vallée-des-Tisserands. Tout comme dans une école, les rencontres en ligne nécessiteront l'adoption de comportements propices à l'apprentissage afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Voici donc les règles de fonctionnement à respecter afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire.

PLAN D'INTERVENTION (PI)

Si votre enfant a bénéficié des mesures d'adaptation durant l'année scolaire en cours dans le cadre d'un plan d'intervention, il est de votre responsabilité de le joindre lors de l'inscription. Seulement les mesures d'adaptations inscrites au PI seront autorisées.

Dans le cas où ce le PI serait remis pendant la durée du cours, les mesures inscrites risqueraient de ne pas être appliquées et pourrait avoir un impact sur l'apprentissage et la réussite de l'élève.

L'élève doit avoir en sa possession un ordinateur récent avec tous les logiciels autorisés dans son PI. L'organisation des cours d'été n'est pas en mesure de fournir des ordinateurs; il est donc de la responsabilité de l'élève de se procurer ce matériel.

Si besoin, avant la fin de l'année scolaire, il doit en faire la demande à son établissement scolaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

Les comportements attendus des élèves pour les cours d'été en ligne reposent sur trois valeurs: le respect, la responsabilité et l'engagement. En tout temps, un comportement adéquat est exigé pour avoir un climat scolaire positif favorisant le bien-être et la réussite de tous.

Respect

COMPORTEMENTS ATTENDUS	POURQUOI?
• J'utilise un langage respectueux, à l'écrit et à l'oral; • J'allume mon micro (selon demande de l'enseignant) et ma caméra en tout temps (périodes de cours ou évaluations); • J'attends mon tour de parole (en levant la main virtuelle); • Je respecte l'opinion des autres; • Je mange avant ou après la rencontre; • Je ne fais pas de capture d'écran ou d'enregistrement de la rencontre. • Je ne vapote pas durant mes heures de cours.	Parce que toute personne (élèves et membres du personnel) a droit à un climat scolaire positif favorisant l'apprentissage et le bien-être.

Responsabilité

COMPORTEMENTS ATTENDUS	POURQUOI?
• Je me connecte 5 minutes avant le début de toute rencontre avec mon enseignant; • J'utilise un ordinateur; • J'utilise une connexion filaire pour internet (si possible); • J'utilise un casque d'écoute et un micro; • J'ai le matériel du cours; • Je m'assure d'avoir suffisamment de batterie dans mon ordinateur qu'ils soient branchés; • Je porte des vêtements appropriés sans messages violents, racistes ou sexiste; • Je m'installe à un endroit calme et bien éclairé; • Je ne suis pas dans mon lit pendant le cours; • Je demande de l'aide si j'éprouve des difficultés techniques; • Je choisis une photo de profil respectable et neutre; • Je choisis un arrière-plan neutre. • Je fais le travail demandé.	Parce que ces comportements réduisent mes distractions, favorisent ma concentration, protègent ma vie privée et développent mes habiletés organisationnelles.

Engagement

COMPORTEMENTS ATTENDUS	POURQUOI?
• Je suis présent et concentré à la tâche; • Je pose des questions lorsque j'en ai; • Je participe activement aux cours; • Je remets les travaux exigés à la date prévue;	Parce que mon engagement et ma persévérance favorisent ma réussite.

• Je suis assis devant ma caméra ouverte (en tout temps lors des périodes de cours ou d'évaluations) pour que mon enseignant puisse voir mon visage; • Je suis seul lors de mes cours ainsi que mes évaluations.	

ASSIDUITÉ

La présence de l'élève à TOUTES les séances du cours est obligatoire (du premier au dernier jour de classe incluant l'évaluation finale). Il est donc requis que la caméra de chaque élève soit activée et que le visage de celui-ci soit visible en tout temps lors des périodes de cours ou d'évaluations.

Aucune modification à l'horaire des évaluations ne sera autorisée pour motif de voyage/vacances/déplacement.

Tout absence ou retard de plus de 30 minutes à une évaluation entraine la note de zéro. Aucune reprise ne sera autorisée en cas d'absence non-motivée.

Lors de son premier cours, l'élève devra présenter une pièce d'identité avec photo et sur demande de l'enseignant les jours suivants. La prise des présences sera effectuée au début de chaque cours et un appel aux parents sera fait pour les informer de toute absence.

Toute absence aux différentes activités pédagogiques (cours ou rencontres convoquées par l'enseignant) devra être signalée par le répondant de l'élève.

Seuls les motifs ci-dessous peuvent justifier **une absence motivée (avec preuve justificative):**

- Maladie ou accident confirmé par une attestation médicale qui rend impossible la fréquentation scolaire à distance
- Convocation d'un tribunal
- Délégation à un événement d'envergure (lettre de l'organisme nécessaire)
- Mortalité d'un proche parent
- **Les vacances familiales ne sont pas un motif justifiant une absence.**

L'absence de l'élève doit être motivée *coursete@cssp.gouv.qc.ca* dans un délai maximum de 48 heures suivant le signalement de l'école à la secrétaire des cours d'été au 450-441-2919 ou au numéro sans frais 1 877 449-2919, poste 3785. Ce délai est réduit à 24 heures dans le cas d'une journée d'évaluation. Après ce délais, toute absence sera considérée comme non motivée.

Dans le cas de problèmes techniques liés à votre connexion internet et/ou votre situation géographique, l'organisation des cours d'été ne peut être tenue responsable.

PONCTUALITÉ ET REMISE DES TRAVAUX

En raison de l'utilisation des outils technologiques, l'enseignement à distance peut impliquer des imprévus. Dans le but de s'ajuster à ce nouveau format d'apprentissage et de faciliter la prise de présence, les élèves doivent se connecter 5 minutes avant le début d'une activité pédagogique.

Les présences seront prises au début de l'activité. Tous les retards seront comptabilisés et le cumul peut éventuellement être considéré comme une absence.

Un cumul d'absences, équivalent à plus de 20% de la durée totale des cours, peut engendrer l'annulation du contrat de cours de l'élève et donc mener à un renvoi de l'élève pour la session concernée (sans remboursement).

En plus des activités pédagogiques, les élèves auront des périodes de travail autonome prévu à leur horaire et ils pourraient avoir des devoirs. Ces moments permettent aux élèves de mettre en application les notions apprises et de consolider leurs apprentissages. De plus, les travaux sont utiles aux enseignants afin de valider la compréhension des élèves et leur offrir de la rétroaction. Ainsi, il est important de respecter les exigences du personnel enseignant en remettant les travaux à la date prévue. Les enseignants feront un suivi auprès des parents lors des travaux non remis.

TRICHERIE

Toute forme de tricherie est interdite et entraîne automatiquement la note de 0 pour l'évaluation. Aucune reprise ne sera possible pendant la session en cours.

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), dans un contexte d'évaluation, est considérée comme du plagiat.

Tout copier/coller de texte est considéré comme du plagiat à moins d'être indiqué comme une citation selon les exigences de l'enseignant (utilisation de guillemets et indication de la source/référence).

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Durant la session des cours d'été en ligne, toutes les communications se feront par courriel aux parents (adresses au dossier scolaire de l'élève). Il est de leur responsabilité de regarder leurs courriels/pourriels.

RÉSULTAT SCOLAIRE

L'élève qui a suivi un cours d'été dont l'évaluation n'est pas imposée par le Ministère sous la forme d'une épreuve unique recevra son résultat par courriel dans la semaine du 3 août 2026. Une copie sera envoyée au centre de services scolaire fréquenté durant l'année scolaire.

Quant aux résultats aux épreuves uniques, le Ministère fera parvenir un nouveau relevé des apprentissages par la poste aux élèves dans la semaine 8 septembre 2026. A partir du 13 août, l'élève pourra aller consulter son dossier en ligne sur le portail du MEQ.

Aucun résultat ne sera envoyé à un établissement privé ou à une école provenant d'un autre centre de service scolaire. C'est la responsabilité du parent d'assurer le suivi auprès de l'école de leur enfant.

GESTION ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES UNIQUES DU MEQ

Les épreuves uniques du MEQ seront en présence dans une école ciblée par le centre de services scolaire d'appartenance.

Les règles de la sanction des études du MEQ s'appliquent.

REMBOURSEMENT

Si un élève s'inscrit avant d'avoir obtenu sa note finale et qu'il est en réussite, un remboursement sans aucune pénalité sera octroyé au parent lors de la validation du dossier par la personne dédiée de son centre de services scolaire.

Un élève peut se désister d'un cours d'été. Le parent doit envoyer un avis écrit au à l'adresse coursete@cssp.gouv.qc.ca. Il doit indiquer le nom complet de son enfant, son code permanent, ses coordonnées (adresse civile, courriel, téléphone), le numéro de cours, la date et le motif du désistement.

Si le désistement a lieu avant la date de début du cours, le parent a droit à un remboursement du prix payé pour le cours moins des frais administratifs (50,00$) reliés à son inscription. La date de la réception du courriel sera la preuve pour le traitement de la demande.

Si le désistement a lieu après le début du cours, le parent pourra se faire rembourser dans la mesure où la demande s'effectue avant la troisième (3e) journée de son cours. Le montant sera établi au prorata en tenant compte des jours restants au cours entre la date du désistement et le dernier jour du cours. Les frais administratifs (50,00$) reliées à son inscription seront également retenus.

Par la suite, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les épreuves uniques du MEQ, aucun remboursement ne sera effectué.

ENGAGEMENT

Je comprends l'importance d'un climat scolaire positif favorisant l'apprentissage;

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnements des cours d'été et je m'engage à les respecter.